



LES FOULEES VILLERSOISES, ÉDITION #4

DANS LE RÉTRO



QQ Journée des droits des Femmes, vendredi 8 mars 2019.



QQ Atelier de formation numérique « Twitter » à la médiathèque, mercredi 20 mars 2019.



QQ Réunion publique des travaux de la rue Ambroise Croizat et Jean Moulin, mercredi 10 avril 2019.



QQ Remise de prix du stage de pêche enfants de la Carolo-Villersoise, vendredi 12 avril 2019.



QQ Cérémonie commémorative de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, dimanche 28 avril 2019.



QQ Opération « Rivières propres » de la Carolo-Villersoise, samedi 6 avril 2019.



QQ Festival Mini-Mômes d'Au coeur de mon enfance, samedi 27 et dimanche 28 avril 2019.



QQ Atelier de formation numérique « Instagram » à la médiathèque, mercredi 25 avril 2019.



Jérémie Dupuy,
Maire de Villers-Semeuse
Vice-Président d'Ardenne Métropole

Une politique volontariste.

Le vote du budget communal est toujours un moment important dans la vie d'une collectivité. Pour cette année 2019, vos élus ont choisi de poursuivre une politique volontariste malgré les contraintes financières qui pèsent de plus en plus fortement sur nos administrations. En ce sens, nous avons décidé de maintenir notre fiscalité communale sans l'augmenter pour l'année à venir. Nous aurons aussi tenu notre engagement de ne pas toucher aux différents taux des impôts locaux sur la période 2014-2020. Vous trouverez dans ce magazine les orientations budgétaires retenues et votées pour notre collectivité.

Dans un même temps, les investissements seront toujours au même niveau avec la requalification des rues Ambroise Croizat et Jean Moulin pour cette année. Nous veillerons particulièrement aussi aux bordures de trottoirs et aux différents lieux nécessitant des travaux dans la limite de nos moyens financiers.

L'acquisition de jeux, pour nos différents parcs, sera aussi une part importante de nos investissements, avec une volonté de tendre toujours vers davantage d'embellissement de Villers-Semeuse et ainsi améliorer notre cadre de vie.

Notre commune est dynamique. Les nombreuses manifestations d'animations, culturelles et sportives, auxquelles nous vous invitons à participer tout au long de l'année, le démontrent.

C'est avec sérieux, travail et optimisme que nous continuons, chaque jour, à faire de Villers-Semeuse, une commune attractive, moderne en visant à anticiper ensemble notre avenir.

Je vous souhaite un agréable printemps et du soleil qui puisse mettre en valeur nos réalisations.

Pour obtenir plus d'informations sur la ville :

  sur Facebook et LinkedIn
« Ville de Villers-Semeuse »

   sur Twitter, Instagram et Snapchat
« @villerssemeuse »

Magazine municipal de la ville de Villers-Semeuse n°81

Directeur de publication :
Jérémie Dupuy
Conception et réalisation graphique : Ludivine Canon,
Service communication
Couverture : Les Foulées Villersoises #4
Tirage : 1 800 exemplaires par la Sopiac Reprographie

Mairie
11 rue Ferdinand Buisson
08000 Villers-Semeuse
Tél. : 03 24 33 77 20

SOMMAIRE

P 2 ET 14
DANS LE RÉTRO

P 4 ET 5
INFOS MAIRIE

P 6
CONSEIL CONSULTATIF DE QUARTIER ENVIRONNEMENT

P 7
CCAS

P 8
HISTOIRE

P 9
ÉVÉNEMENTS MÉDIATHÈQUE

P 10 ET 11
DOSSIER : BUDGET COMMUNAL 2019

P 12 ET 13
URBANISME

P 15
SPORT

P 16 ET 17
TRAVAUX

P 18
POLICE MUNICIPALE

P 19
VIE ASSOCIATIVE

P 20 AGENDA

INFOS MAIRIE

MON MAÎTRE RAMASSE

Pour sensibiliser mon maître, bientôt, dans notre ville !



LA FIBRE OPTIQUE

La fibre arrive progressivement dans les bâtiments communaux. Certaines écoles et la Médiathèque sont déjà équipées.

L'info en +

80% des foyers de Villers-Semeuse sont aujourd'hui éligibles à la fibre optique (données mars 2019).



ELECTIONS, CE QUI A CHANGÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales ont changé la gestion des listes électorales et ont permis la mise en place du Répertoire Electoral Unique.

Dorénavant, il est possible de s'inscrire à n'importe quel moment de l'année. Toutefois, les listes sont arrêtées le 6ème vendredi qui précède un scrutin. La commission de contrôle assure la régularité des listes électorales. Elle doit se réunir au moins une fois par an. Les réunions sont publiques mais l'accès aux pièces présentées est réservé aux seuls membres de la commission.

COMPOSITION DE LA LISTE DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE :

3 élus de la majorité et un suppléant

Mme Estelle FAYNOT-PIERRE

M. Nicolas BECARD

Mme Marine SAVARD

Suppléant : Mme Annabelle RIBEIRO

2 élus de l'opposition et un suppléant

M. Michel GUILLAUMÉ

M. Didier PARENTÉ

Suppléant : Mme Christine CAZENAVE

POUR VOTER EN 2019

Vous devez :

- Être inscrit sur les listes électorales.
- Vous présenter au bureau de vote avec une pièce d'identité et la carte électorale (non obligatoire).

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Donnez une procuration en vous rendant au commissariat ou en gendarmerie avec votre pièce d'identité.

A.L.S.H.

Vos enfants souhaitent aller au centre de loisirs pendant les vacances d'été ?

L'A.L.S.H. de Villers-Semeuse ouvrira ses portes du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2019 de 9h à 17h. L'accueil en garderie sera possible de 07h30 à 09h00 ainsi que de 17h00 à 19h00.

Inscriptions en ligne : du lundi 20 mai 2019 au 14 juin 2019 sur www.villers-semeuse.fr



LA VILLERSOISE GOURMANDE #2

Après le succès de l'année dernière, Villers-Semeuse Événements, en partenariat avec la ville de Villers-Semeuse, va organiser, dimanche 30 juin 2019, la deuxième édition de La Villersoise gourmande, sous le signe du terroir. À partir de 11h00, les participants pourront découvrir la commune et son histoire pour un parcours de 10 kilomètres, ponctué de pauses gourmandes. Cette journée permettra de mettre en valeur le terroir ardennais tout en développant l'activité physique de tous. Pas de chrono, pas de classement : Le tout est de prendre du plaisir en marchant à son rythme !

Assurément, Villers-Semeuse est une ville sportive... et gourmande!

Prix : 20 € (comprenant le menu, l'eau, le guide du bon marcheur), menu enfant : 10 €.

Inscription et réservation auprès de **VILLERS-SEMEUSE**

ÉVÉNEMENTS, 20 rue Roger Gaignot à Villers-Semeuse.

PERMANENCE : 25 mai et 15 juin 2019, Maison des associations

MENU

(par la boucherie Grossmann)

APÉRITIF

Petits canapés gourmands

ENTRÉE :

Assiette ardennaise (salade mixte Mesclun, jambon d'Ardenne, terrine Rimbaud et fromage de tête)

PLAT :

Suprême de poulet sauce laurentaise et ses pommes de terre

FROMAGE et son lit de salade

DESSERT :

Salade de fruits maison
Tarte au sucre

CAFÉ OFFERT



UNE FOISON DE PROJETS POUR NOTRE CMJ !

Le samedi 9 mars 2019, le Conseil Municipal Jeunes s'est réuni afin de commencer le travail en commission. Deux commissions ont été constituées.



La première vise une **action transgénérationnelle** à travers un outil culturel communal qu'est la médiathèque. Nos jeunes élus aimeraient se rendre dans les EHPAD de la commune et rencontrer nos anciens lors de différentes activités.

La deuxième commission s'oriente vers une **action axée sur le « 0 pesticide » ou « la biodiversité »** en lien avec les services municipaux et les acteurs associatifs ou professionnels. Les membres du CMJ veulent faire prendre conscience aux habitants du danger des pesticides. Leur objectif est de communiquer à la population l'enjeu du 0 pesticide. Ils souhaitent que leurs actions soient visibles dans la commune.



DATES D'INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2019

ÉCOLE LE PLATEAU

Vendredi 24 mai 2019
de 16h15 à 17h30
Lundi 27 mai 2019
de 8h00 à 10h00
sur rendez-vous

ÉCOLE LE CHARME

Mardi 21 mai 2019
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
Mardi 28 mai 2019
de 8h30 à 13h00
sur rendez-vous

ÉCOLE SEMEUSE

du Lundi 20 au
Vendredi 24 mai 2019
aux horaires de l'école

Documents à fournir à l'école pour l'inscription : le livret de famille, le carnet de santé, un justificatif de domicile, une attestation d'inscription délivrée en mairie, une dérogation au périmètre scolaire (si besoin)

CONSEILS CONSULTATIFS DE QUARTIER



● ILS REPARTENT POUR 2019 !

Une nouvelle année commence pour les conseils consultatifs de quartier et leurs référents qui se sont engagés fortement, lors des temps de rencontre trimestriels, favorisant les échanges avec les élus et contribuant à améliorer la vie locale.

Pour la première réunion en mars, une forte mobilisation des habitants a permis de dégager un sentiment de satisfaction par rapport aux demandes initiales. Les référents des CCQ ainsi que les villersois sont conscients de l'engagement de la commune dans les réponses apportées aux petits travaux liés aux espaces verts et aux voiries. Ils souhaitent la poursuite de cet effort. La municipalité confirme, pour cette année, la réalisation d'actions dirigées vers la sécurité au niveau de la circulation, des incivilités mais aussi l'amélioration du cadre de vie.



La municipalité souhaite œuvrer pour engager une dynamique sur le quartier du Gros Caillou, qui est représenté insuffisamment. Dans ce quartier, de nombreux travaux sont en cours pour améliorer la circulation des véhicules et des piétons, le stationnement et le cadre de vie.

Si vous souhaitez vous impliquer, prenez contact avec le service communication en mairie au 03 24 33 77 20 ou par mail : communication@villers-semeuse.fr



ENVIRONNEMENT



DÉCHETS VERTS POUR LES VILLERSOIS

Depuis le samedi 13 avril 2019, la plateforme municipale rue Paul Bert, recueille vos déchets verts, chaque samedi, de **9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**, à hauteur d'1m3 par foyer.



LE COURT DE TENNIS SOUS LES PROJECTEURS

Dans le cadre de sa politique sur les économies d'énergies, la municipalité a décidé de remplacer les anciens néons du tennis par des projecteurs de type LED. Cette installation réalisée par nos services techniques permet une économie de 30% des consommations électriques tout en diminuant les dépenses liées à la maintenance.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les personnes désirant participer à l'édition 2019 sont invitées à remplir un bulletin d'inscription sur www.villers-semeuse.fr ou en mairie, au plus tard le vendredi 14 juin 2019. Le jury sélectionnera les plus belles réalisations, au cours des mois de juillet et août, et les récompensera en septembre.



VILLERS-SEMEUSE DANS LES ÉTOILES

La commune peut désormais afficher avec satisfaction sa **première étoile**. Grâce à sa politique d'économie d'énergie, la ville a réduit sa facture annuelle de **21 000 euros** soit **46% sur la consommation de l'éclairage**, ce qui permet d'investir dans l'achat de nouveaux éclairages LED pour les bâtiments communaux.





PARTENARIAT AVEC LA JEUNESSE AU PLEIN AIR (J.P.A.)

Chaque enfant, de 6 à 17 ans, a le droit de vivre, au moins une fois dans sa jeunesse, un séjour collectif, véritable lieu de vie collective et d'éducation. Le CCAS de Villers-Semeuse confirme son partenariat avec la JPA dans le cadre de l'opération Solidarité Vacances qui permet à des enfants et adolescents de partir en vacances. Plusieurs séjours sont proposés, allant de 6 jours à 21 jours, sur des destinations de proximité dans les Ardennes et les Vosges mais aussi à la montagne et à la mer.

Le conseil d'administration du CCAS a voté une aide de 80 € par séjour en complément des aides de la CAF, du Conseil Départemental et de la JPA. Pour les familles dont le quotient familial se situe entre 634 et 1200, la Jeunesse au Plein Air apporte une aide financière.

CONTACT

CCAS de Villers-Semeuse au 03 24 33 77 20,
Dyna'-Vill' au 03 10 43 53 21,
J.P.A. au 06 58 62 68 35



LE JOB BUS DE LA MILO

Le Job bus de la Mission Locale Charleville-Mézières fait étape à Villers-Semeuse.

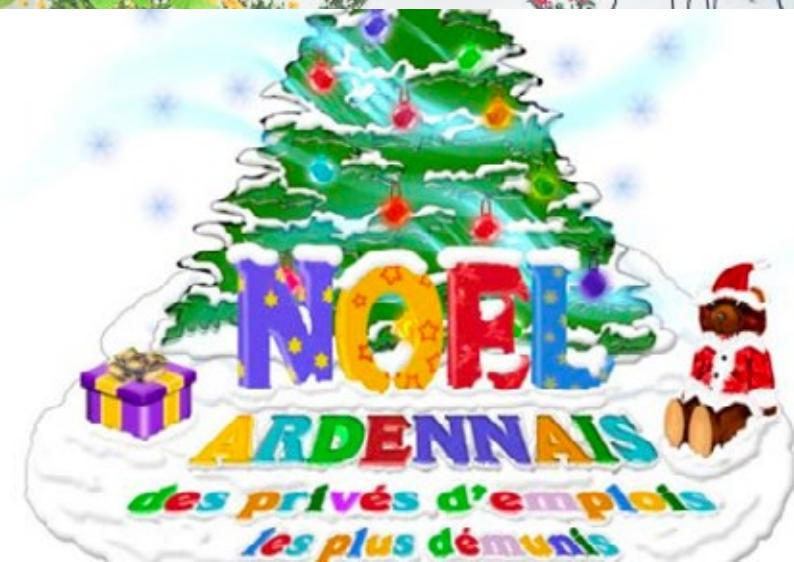
Rendez-vous le 1^{er} jeudi du mois
de 13h15 à 16h30 !

Prochain rendez-vous :
JEUDI 6 JUIN 2019
ET JEUDI 4 JUILLET 2019



VOYAGE DES SENIORS

Le CCAS de Villers-Semeuse propose son traditionnel voyage annuel le jeudi 23 mai 2019 à destination de Blérancourt. Renseignez-vous auprès de Mme Valérie Doudoux – CCAS (dans la limite de 50 places disponibles).



LE NOËL ARDENNAIS DES PRIVÉS D'EMPLOI

L'association du Noël Ardenais des privés d'emploi lance les inscriptions pour le Noël 2019. Cette inscription concerne les personnes inscrites à Pôle Emploi et leurs familles.

Une permanence se tiendra le vendredi 7 juin 2019 à la Salle de Nevers à Charleville-Mézières.



Défilé de la Victoire - Villers-Semeuse - 8 mai 1945

LA CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945. FÊTER LA LIBÉRATION DE VILLERS-SEMEUSE

Les travaux actuels d'isolation du grenier de la mairie ont permis de faire ressurgir du passé un nombre de documents et d'objets oubliés, ayant trait à l'histoire de notre commune.

La plupart des documents sera envoyée aux Archives Départementales, comme les plans cadastraux napoléoniens, pour être nettoyés et archivés. La municipalité remettra en avant du mobilier, des bibelots, des documents, traces de l'histoire villersoise. L'armoire-bibliothèque, qui trônait dans le bureau des différents maires entre 1945 et 1995, à l'arrière-plan sur la photographie de Marcel Nagot, retrouvera sa place dans le bureau du premier magistrat de la commune.

Plus inédite et étonnante, la découverte d'une série de 14 photographies qui immortalise la première Cérémonie du 8 mai au cours de l'année 1945. Elle est annotée « Défilé de la Victoire - Villers-Semeuse - 8 mai 1945 ». Le cortège s'était rassemblé aux Coopérateurs de Lorraine, rue Jules Lobet. Cette rue a accusé de nombreux bombardements au cours de la Seconde Guerre mondiale, comme en témoignent les maisons à l'arrière-plan de l'entrée dans l'espace des Coopérateurs.

Les Ardennes ont été libérées entre Août et Septembre 1944.

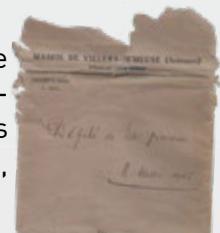
Toute la population est présente. De nombreux enfants ont enfilé leur tenue « du dimanche ». Les filles portent des bouquets de fleurs. Les garçons arborent fièrement le drapeau tricolore. Certainement des enfants scolarisés dans les écoles, peut-être même des enseignants qui les accompagnent... Le temps semble particulièrement clément en raison des tenues estivales.

Nous voyons que les bâtiments du côté « droit » de l'entrée des Coopérateurs ont particulièrement souffert. Les vitres et les toitures sont détruites. Une foule importante est réunie pour cette cérémonie de concorde nationale et de fierté après de nombreuses années d'occupation et de privation. Sur une des photographies de la cour, un camion américain stationné se distingue, preuve du passage des Alliés au moment de la libération du territoire.

Une fanfare est présente au premier plan du rassemblement face aux quais de déchargeement. Il s'agit peut-être de la fanfare des Jeunesse communistes qui existait dans la Commune aussitôt la Libération.

L'ensemble de la population se retrouve unie autour de leurs nouveaux élus, qui seront les premiers à prononcer le tout premier discours, célébrant la Victoire des Alliés et la signature de l'Armistice du 8 mai 1945, devant les habitants, les enfants, les musiciens et les porte-drapeaux. Ce discours sera prononcé par Georges Fery, maire assurant la transition entre 1944 et 1946 avant l'organisation des élections municipales d'après-guerre. Il est possible d'imaginer l'état d'esprit de soulagement et de liesse de la population qui s'apprête à fêter cette Victoire à travers l'ensemble du territoire français.

Cette série de photographies reste un précieux témoignage pour les habitants de Villers-Semeuse. Ces images sont à transmettre et à expliquer aux générations futures. Qui sait, peut-être même que certains se reconnaîtront sur ces photographies ou identifieront quelqu'un ! Qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître auprès des services de la Mairie pour apporter leur contribution à ce devoir de mémoire.



Défilé de la Victoire - Villers-Semeuse - 8 mai 1945



Défilé de la Victoire - Villers-Semeuse - 8 mai 1945



Défilé de la Victoire - Villers-Semeuse - 8 mai 1945

VILLERS EN FÊTE

À la demande des villersois, samedi 22 juin 2019, la municipalité organise, de manière simultanée, la fête de la musique et une grande Cavalcade, dans les rues de notre ville. La Cavalcade Villersoise veut rassembler les associations locales partenaires, la population et des troupes extérieures dans une ambiance festive et conviviale et le tout en musique.

Dès 14h00, les festivités commenceront et ce jusqu'en soirée. Notez ce grand rendez-vous et venez nous retrouver déguisé(e) pour participer activement à ce moment de fête !

LES ADOS ANIMENT L'AGGLO

Pour la deuxième année consécutive, le centre social le Lac propose, en partenariat avec la commune, une grande animation sur la place Roger Aubry, le samedi 15 juin 2019. Cette manifestation implique les jeunes du quartier Le Lac de Sedan, qui invitent les jeunes villersois favorisant ainsi les échanges et une coopération. Cette journée ouverte à tous et toutes permettra de s'initier à différentes activités sportives et ludiques.

Invitation spéciale : les jeunes villersois, qui souhaitent participer à l'organisation de ce projet, sont invités à se manifester. Ils effectueront le mercredi 12 juin 2019 une journée, totalement prise en charge, pour s'approprier les activités, sur un lieu d'animation proche de Sedan.

Inscrivez-vous vite auprès du service communication en mairie au 03 24 33 77 20 ou par mail : communication@villers-semeuse.fr

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

L'arrivée des beaux jours est l'occasion d'organiser une opération « Nettoyage de Printemps » pour réaffirmer l'importance de la propreté de notre cadre de vie. C'est aussi l'occasion d'une rencontre qui mobilise les citoyens, les enfants, les élus, le conseil municipal jeunes et les agents des services techniques. Cette démarche remplace l'opération « Nettoyons la nature » mais le contexte et l'objectif poursuivis restent les mêmes.

Rendez-vous le samedi 18 mai 2019 à 9h00 à la médiathèque. Inscription auprès du service communication en mairie ou en ligne sur www.villers-semeuse.fr ou l'application mobile Villers-Semeuse.

MÉDIATHÈQUE

Tous à la plage !

Tous à la p(l)age revient pour une deuxième édition ! Rendez-vous le samedi 22 juin 2019 dès 14h00 pour profiter du sable chaud de la médiathèque.

Suivez l'actualité de la Médiathèque de Villers-Semeuse sur Facebook, nous vous réservons encore de belles surprises.

ÉVÉNEMENTS

CAVALCADE Villersoise

SAMEDI 22 JUIN 2019 PLACE DE LA MAIRIE

DOSSIER - BUDGET COMMUNAL 2019

Lors du Conseil Municipal du jeudi 25 avril 2019, les conseillers municipaux ont approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018.

Bâti sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2019, le Budget Primitif a été élaboré en tenant compte des fortes contraintes financières qui pèsent sur toutes les collectivités.

L'objectif recherché est de maintenir le même niveau de service rendu aux Villersois, tout en réduisant les dépenses de fonctionnement afin de dégager un taux d'autofinancement suffisant pour poursuivre l'effort d'investissement.

Les dotations de l'Etat continuent de baisser pour 2019 – 29 438 €. Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement est passée de 312 310 € en 2014 à 47 034 € en 2019, soit une perte de recette de 265 276 €.

Les taux communaux, taxe d'habitation, taxe foncière, bâti, non bâti sont maintenus comme en 2018, à savoir :

- taxe d'habitation : 9,03 %
- taxe sur le foncier bâti : 12,17 %
- taxe sur le foncier non bâti : 32,49 %

Budget principal de la ville :

Pour l'exercice 2019, le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 130 376 €.

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 3 731 871 € (contre 3 772 911 € au BP 2018) soit une diminution en valeur de 41 040 € (-1,09 %).

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général, (chapitre 011), estimées à 979 500 €, correspondent aux dépenses de gaz, électricité, eau, fournitures, entretien courant..., les charges de personnel (chapitre 012) estimées à 2 043 000 €, ces charges de personnel représentent 62,4% des dépenses de fonctionnement, estimées à 205 000 € les autres charges de gestion courante restent stables (205 000 € en 2019 contre 201 126 € en 2018).

Les charges financières (chapitre 66) passent de 46 275 € en 2018 à 40 049 € en 2019.

Les recettes de fonctionnement comprennent les impôts locaux dont le taux de fiscalité locale est identique depuis 2014, les dotations de l'Etat qui continuent de baisser, les autres recettes atténuations de charges, produits des services et du domaine et les impôts et taxes.

La section d'investissement est arrêtée en dépenses et en recettes à 2 398 505 €.

Les dépenses d'équipement, c'est-à-dire les travaux, s'élèvent pour l'année 2019 à 1 672 890€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 435 000 €.

Les principaux investissements :

Ce nouvel effort d'investissement va permettre en 2019 de conforter le patrimoine de la ville, avec notamment :

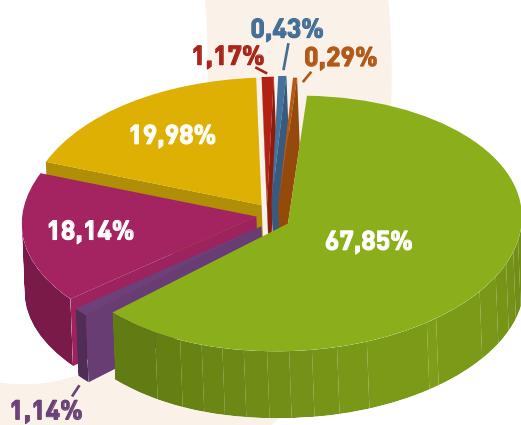
- les travaux de voirie (523 000 €), avec notamment la réfection des rues Ambroise CROIZAT et Jean MOULIN (350 000 € en 2019 et 300 000 € en 2020), rue du BOURG et avenue de TURENNE (103 000 €)
- la réfection de la place Roger AUBRY (350 039 €) pour solde
- la réfection de la rue Charles PREVOST (353 300 €) pour solde
- les travaux de rénovation de la mairie (140 000 €)
- la rénovation de la salle des fêtes 1ère phase (60 000 €)
- le programme des travaux scolaires (50 000€)
- l'équipement des services techniques (50 000 €)
- les travaux dans les bâtiments communaux (38 000 €)
- les travaux de mise en accessibilité AD'AP (25 000 €)
- la révision du plan local d'urbanisme (21 500€)
- la modernisation du parc informatique (10 000 €)

Le budget 2019 a été voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du jeudi 25 avril 2019.

BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT

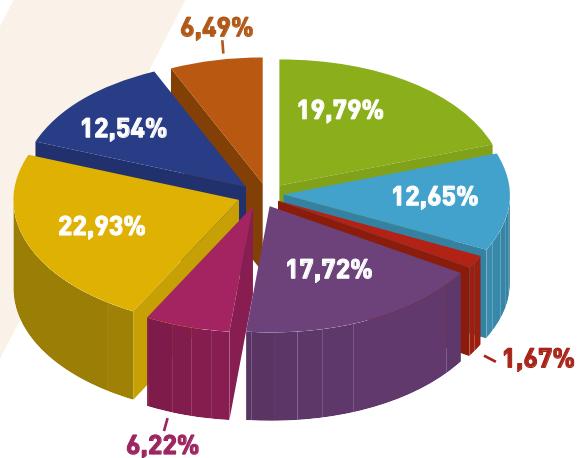
DÉPENSES 2019

- Frais d'études, d'insertion, concessions et droits similaires **1,17%**
- Terrains nus, Bâtiments, autres immeubles corporelles **0,43%**
- Immobilisations en cours **0,29%**
- Dépenses d'équipement **67,85%**
- Dotations, fonds divers et réserves **1,14%**
- Emprunts **18,14%**
- Solde d'excécution **19,98%**



RECETTES 2019

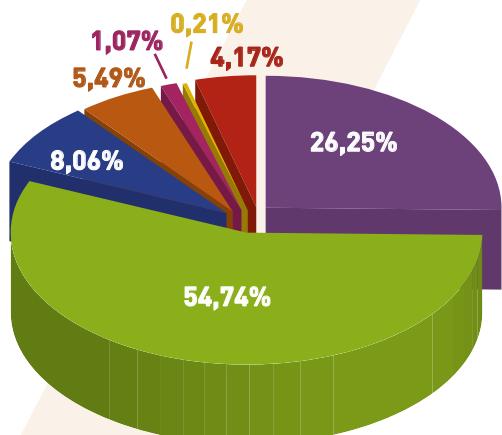
- Dotations, fonds divers et réserves **19,79%**
- Excédent de fonctionnement capitalisé **12,65%**
- Autres **1,67%**
- Produits de cessions **17,72%**
- Subventions **6,22%**
- Emprunt **22,93%**
- Virement de la section de fonctionnement **12,54%**
- Opérations d'ordre entre sections **6,49%**



BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT

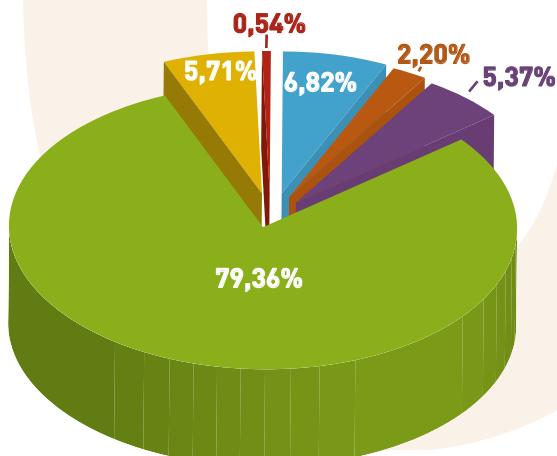
DÉPENSES 2019

- Charges à caractère général **26,25%**
- Dépenses de personnel **54,74%**
- Virement à la section d'investissement **8,06%**
- Charges de gestion courante **5,49%**
- Intérêts de la dette **1,07%**
- Charges exceptionnelles **0,21%**
- Autofinancement **4,17%**



RECETTES 2019

- Résultat reporté **6,82%**
- Atténuation de charges **2,20%**
- Produits des services, du domaine et ventes diverses **5,37%**
- Impôts et taxes **79,36%**
- Dotations, subventions et participations **5,71%**
- Autres produits de gestion courante **0,54%**



URBANISME

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU est un document réglementaire de planification communal qui permet de gérer et de maîtriser l'aménagement de son territoire. Il appréhende ainsi l'évolution de la ville sur le long terme, dans une perspective de développement durable et solidaire. Il détermine notamment les zones constructibles et les règles d'implantation des constructions et leur aspect, les zones naturelles et les surfaces agricoles.

Quel est le contenu du PLU ?

Le P.L.U. contient des documents écrits et graphiques :

- un rapport de présentation,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.),
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.),
- un règlement de pièces écrites,
- un règlement graphique,
- des annexes.

Pourquoi faire évoluer le PLU ?

La procédure de modification simplifiée du PLU, engagée en décembre 2017, a été approuvée par délibération du conseil municipal, le 9 janvier 2019. Ses objectifs visaient notamment à ouvrir à l'urbanisation à long terme d'une partie du lieu-dit « Entre deux chemins », pour satisfaire le projet de construction de logements en prolongement du lotissement du Gros Caillou. De plus, certaines des dispositions de son règlement ont été modifiées pour encadrer les règles de construction du futur lotissement La Sayette. Par ailleurs, certaines règles ont été assouplies comme celles concernant l'aménagement d'une emprise privative affectée au stationnement de deux véhicules légers pour le secteur du Gros Caillou.

Parallèlement, une procédure de révision générale a été lancée afin d'intégrer les nombreuses nouvelles dynamiques législatives telles que les lois Grenelle ou ALUR qui répondent aux nouveaux défis en matière de développement durable. De plus, elle permet la mise en œuvre d'un nouveau projet de développement du territoire tout en tenant compte des thématiques de l'habitat, de l'économie, des transports, du patrimoine, des équipements, de l'environnement, des loisirs...

En quoi la révision générale du PLU me concerne-t-elle et comment y participer ?

Cette procédure se fait en concertation avec les habitants. La municipalité s'engage à informer et à échanger avec la population, par le biais d'articles dans le magazine municipal et sur le site internet de la commune, et par la mise à disposition en mairie d'un registre permettant de recueillir les réactions du public. En outre, une permanence d'urbanisme spécifique sera tenue pour répondre aux interrogations des habitants.

Les grandes étapes de la révision du PLU :

La première étape est la réalisation d'un diagnostic du territoire. Il a pour objectif de définir les grands enjeux de la commune, à partir des constats et des tendances observés, en analysant les potentialités et les contraintes du territoire communal comme la consommation d'espace et formes urbaines, la consommation d'espace et potentialités de densification, le diagnostic des déplacements et du stationnement, le paysage et l'architecture ou encore le bâti d'intérêt architectural et patrimonial. Il permet également de présenter l'état initial de l'environnement.

La seconde étape sera la réflexion du projet d'aménagement et de développement durables qui permettra de construire le PLU. Autour d'un véritable projet de territoire, porté par les élus et partagé par la population. Une fois ce document validé, une réunion publique sera organisée afin de le présenter à la population.

Puis les orientations d'aménagement et de programmation arrêtées et les règlements graphiques et écrits réalisés, une seconde réunion publique sera organisée afin de présenter l'ensemble du PLU.

Enfin, une enquête publique sera ensuite réalisée afin de prendre en compte toutes les observations concernant le nouveau PLU. Une information complète et actualisée sur le site internet de la mairie permettra de suivre l'évolution de cette procédure.

RÉGLER LES CONFLITS DE VOISINAGE

Votre voisin ne taille pas sa haie ou ses arbres dont les branches dépassent dans votre jardin menaçant votre propriété ? Les chants matinaux du coq ou les aboiements d'un chien vous tapent sur les nerfs ? Le voisin prend votre place de parking privé ? Le voisin empiète sur votre terrain avec sa clôture ? Le voisin tond sa pelouse systématiquement le dimanche en dehors des horaires autorisés ? Une construction vous prive du soleil ?

Les exemples de sources de conflits de voisinage ne manquent pas, en ville ou à la campagne, en appartement ou dans une maison et touchent propriétaire et locataire. C'est l'un des inconvénients de la vie en société qui relève du droit privé entre particuliers.

Le premier réflexe est de se tourner vers le maire si aucun règlement amiable du litige ne semble possible. Pourtant, le maire n'a pas le pouvoir de régler les problèmes de droit privé entre administrés et pourrait même se voir reprocher d'outrepasser ses fonctions en jouant le rôle de médiateur.

Il peut cependant réprimer les atteintes à la tranquillité publique, pour le maintien de l'ordre dans la rue, dans les lieux publics, la lutte contre le bruit. Il ne s'agit aucunement d'un désengagement de la collectivité mais bien d'un principe de respect de la sphère privée dans laquelle le maire n'a pas la compétence.

En cas de conflit de voisinage, la première chose à faire est d'essayer de résoudre le problème par le dialogue et l'échange avec le voisin, afin de lui faire comprendre les désordres qu'il vous occasionne. Si cette tentative reste infructueuse, vous pouvez lui adresser un courrier confirmant le trouble et lui rappelant ses obligations légales.

📍 Faute de réponse, vous pouvez vous adresser à la Maison de justice et du droit - 10 Rue des Chardonnerets à Charleville-Mézières (03.24.35.37.30), où se tiennent des permanences de conciliateurs de justice, tous les jeudis de 10h00 à 11h30. Une telle démarche peut permettre d'aboutir à un règlement amiable sans aller jusqu'à une procédure judiciaire devant le juge.

 Enfin, privilégier la communication et le bon sens peuvent suffire à apaiser, voire à éteindre un conflit.

EN ROUTE VERS LE « ZÉRO PHYTO »

Avec le vote de la loi interdisant l'usage des produits phytosanitaires en 2020 et Le Grenelle de l'Environnement, la marche vers le « zéro phyto », est enclenchée dans notre commune et plus largement au niveau de l'agglomération Ardenne Métropole. Un calendrier est déjà mis en place sous l'expertise du bureau d'études ECO'LogiC, afin d'amorcer la gestion différenciée des espaces verts. Au-delà des seuls parcs et jardins, c'est un pan entier de l'aménagement urbain qui est concerné par ce virage (voirie, bâtiments, espace public...). Avec bien sûr, à la clé, un impact sur l'eau et les milieux naturels.

Dans cet optique, chaque habitant de la commune est invité à participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.



DANS LE RÉTRO



QQ Cérémonie de citoyenneté pour les nouveaux électeurs inscrits en 2019, vendredi 26 avril 2019.



QQ Inauguration du Marché de Printemps #5, samedi 27 avril 2019.



QQ Kermesse des associations, mercredi 1^{er} mai 2019.



QQ Atelier de formation numérique « Instagram » à la médiathèque, mercredi 18 avril 2019.



QQ Marché de Printemps #5, samedi 27 et dimanche 28 avril 2019.



QQ Cérémonie commémorative de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, dimanche 28 avril 2019.



QQ Les Parcours du Coeur et les Foulées Roses, dimanche 5 mai 2019.



QQ Cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945, mercredi 8 mai 2019.

LE CIRCUIT DES ARDENNES : LE COUP DE PÉDALE À VILLERS-SEMEUSE

Pour la dernière étape, le 45^{ème} Circuit International des Ardennes 2019 a posé ses valises sur notre nouvelle place, dimanche 14 avril 2019.

Sur le Village Départ, les passionnés ont pu observer de près les différentes équipes internationales aux talents prometteurs. Au total, ce ne sont pas moins de 25 équipes et 129 coureurs qui ont élus domicile pendant quelques heures au cœur de notre ville.

À 14h30, Evelyne LANDART, 1^{ère} adjointe, a donné le départ pour cette étape qui a vu la victoire de l'Australien Kaden GROVES. Ce dernier s'est même offert le maillot vert du classement aux points, remis par Arnaud DONKERQUE, représentant M. le Maire, Jérémy DUPUY.

Au terme des 500 kms de ce week-end, le Danois Alexander KAMP de l'équipe Riwal Readynez a remporté cette édition.



LES FOULÉES VILLERSOISES #4



Un rendez-vous devenu incontournable : 4^{ème} édition des Foulées Villersoises le jeudi 30 mai à 10h00. Le parcours reste le même. 3 boucles composent une course de 10 kms, labellisée FFA régional, classante et qualificative au championnat de France.

Des courses jeunes auront lieu à partir de 11h30 pour les écoles d'athlétisme filles et garçons ainsi que les poussins et benjamins.

À suivre sur notre page Facebook [f](#) : « Les Foulées Villersoises ».
Inscriptions : Laurent GRENIER, 11 rue de la Fontaine, 08090 Saint-Laurent



TROPHÉE RÉGIONAL DES JEUNES CYCLISTES GRAND EST 2019



TROPHEE REGIONAL DES JEUNES CYCLISTES

Villers-Semeuse a le plaisir d'accueillir le Trophée Régional des Jeunes Cyclistes Grand Est 2019 les 25 et 26 mai 2019.

Cette compétition est le championnat du Grand Est des écoles de cyclisme (120 à 200 enfants attendus).

Attention, des rues seront interdites à la circulation .

Plus d'informations auprès de M. Guy LEGAY, Président de l'E.C.V.B. au 06 08 98 55 76

LA RÉNOVATION DU COMPLEXE DES SALLES DES FÊTES

En juin 2018, les élus ont souhaité débuter une série de travaux en profondeur sur le complexe des salles des fêtes. Améliorer l'accueil, la sécurité, le confort mais surtout réaliser des économies d'énergie conséquentes ont été les objectifs visés. La municipalité avait choisi d'y consacrer un budget conséquent de 600 000 euros, qui semblait correspondre aux avis des divers professionnels consultés. Puis, les différents diagnostics effectués ont mis en évidence une liste de travaux importants au regard de l'état des bâtiments, la facture proposée dépassant le million d'euros. Devant un tel engagement financier, les élus ont décidé d'agir en responsabilité et de reconstruire le projet pour éviter le recours à l'augmentation de la fiscalité ou à un emprunt. Ainsi, il a été décidé de « phaser » ces opérations, sur plusieurs années, afin de rénover nos salles des fêtes tout en gérant de manière la plus sérieuse et rigoureuse possible notre budget communal. Chaque année, une somme sera réservée afin de respecter le calendrier suivant :

PHASE 1 | 2019

D'octobre 2019 à décembre 2019 : Salle numéro 3 et dégagements attenants (sanitaires). Rafraîchissement en régie de la salle du Foyer des Anciens pour l'ouvrir aux associations afin d'optimiser son occupation
Sécurisation des entrées avec une réduction des coûts énergétiques actuels

PHASE 2

2020

De janvier 2020 à février 2020.
Réhabilitation des deux offices ou cuisines

PHASE 3

2021

Remise à neuf du hall d'entrée avec l'espace bar puis les sanitaires avec les différents dégagements et stockage

PHASE 4

2022

Etanchéité et isolation de la toiture de la grande salle

PHASE 5

2023

Rénovation du système de chauffage glob de la grande salle avec la scène

Les travaux s'étaleront sur 4 années et seront définitivement achevés en décembre 2023. De cette manière, les périodes d'ouverture et de fermeture de chaque salle pourront être programmées à l'avance et communiquées au fur et à mesure.

LA MAIRIE SE REMET AUX NORMES

Les premiers travaux ont débuté et ont permis d'améliorer :

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : la mairie possède désormais un ascenseur externe, depuis quelques mois. Les portes automatiques en verre vont être retirées pour permettre l'ouverture maximale des portes en ferronnerie extérieures. La borne d'accueil s'adapte à deux niveaux de hauteur.

Le développement durable : pour réaliser les travaux d'isolation de l'étage, le grenier a été entièrement vidé. Le premier étage de la mairie, comprenant la salle du conseil municipal, la salle René Remy et le bureau du Maire, n'était pas isolé. Ces travaux vont permettre de faire des économies d'énergie mais aussi financières. Des panneaux LED seront installés pour réduire la consommation électrique de l'éclairage, les néons présents étaient énergivores.

Les conditions sanitaires et de confort de travail : la moquette au sol et au mur, datant de plus de 20 ans, sera retirée et les bureaux seront repeints en uniformisant les couleurs du rez-de-chaussée.



*L'info
en +*

Les archives de la commune ont été triées et classées par un archiviste du Centre de Gestion 08. Elles sont maintenant disponibles sur simple demande à la médiathèque.

TRAVAUX

LA PLACE DE LA MAIRIE POURSUIT SON EMBELLISSEMENT



Entre histoire et modernité, Villers-Semeuse se veut à la pointe pour vous ! Quelques extraits de textes de Jules Leroux gravés sur plaques métalliques sont installés à différents endroits autour de la place Roger Aubry.

Maintenant, ce patrimoine appartient à tous, faites-le vivre et partagez-le !

LES PETITS TRAVAUX DU QUOTIDIEN



Arrachage des bambous cachant la visibilité et soulevant le macadam au lotissement du Gros Caillou à la demande du Conseil Consultatif de Quartier n°2

« Travaux de printemps » au nettoyeur à haute pression pour le terrain de tennis extérieur au Complexe Sportif Roger Marche



Début de l'aménagement du lavoir de la rue Étienne Dolet



Travaux d'assainissement rue Jean Moulin par Ardenne Métropole.



Remblaiement du chemin des ballastières



Poursuite du changement progressif des panneaux de rues villersoises

Campagne de rebouchage des trous du petit chemin parallèle aux rues Curie et Pêcheurs pour le printemps à la demande du CCQ n°1



LÉGISLATION TONTE ET FEUX

Les nuisances sonores :

Un arrêté préfectoral réglemente le bruit dans les propriétés privées et prévoit que les travaux ne soient effectués que :

- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 les jours ouvrables,
- de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le samedi,
- de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés.

Pour une meilleure qualité de vie, la ville de Villers-Semeuse a restreint ces dispositions en portant à 9h00 la possibilité de démarrage des appareils ou des outils bruyants.

Le brûlage à l'air libre des déchets :

À l'intérieur des propriétés privées, le règlement sanitaire départemental (RSD)

interdit de brûler dans son jardin les ordures ménagères, papiers, cartons, plastiques, palettes, vieux pneus ou déchets industriels, mais également les déchets verts.

ATTENTION :

Les dépôts d'ordures ou de détritus, de quelque nature que ce soit, sont interdits et passibles d'une amende pouvant atteindre 450 € !

L'occupation du domaine public :

L'exécution de travaux sur le domaine public, le stationnement de véhicules de chantier et de bennes, l'installation de palissades et d'échafaudage, le dépôt de matériaux sont soumis à autorisation préalable.



UNE VILLE APAISÉE, UNE COMMUNE À 30 KM/H

Depuis quelques semaines, les rues de Villers Semeuse sont équipées de panneaux « Zone 30 », avec l'objectif de passer 80 % de la commune à 30 Km/h, sauf pour les rues Jean Jaurès, Gambetta, Louise Michel qui sont départementales et la rue Albert Poulain.



Une campagne de contrôle de vitesse avec verbalisation a démarré à compter du 1er mai. La Police Municipale, équipée de jumelles laser, continuera à être présente sur l'ensemble de la commune.

Le combat de la sécurité routière est celui que nous ne devons pas perdre pour assurer une meilleure qualité de vie à chacun.

VIE ASSOCIATIVE ASSOCIATION ÉVASION



Depuis 2002, l'association Evasion propose des cours de danse à partir de 4 ans.

Les animatrices bénévoles accueillent les enfants tous les mercredis après-midis et les adolescents tous les vendredis soirs. Chaque année, les danseurs et danseuses de l'association se retrouvent en fin de saison pour le moment fort de l'année : « le Gala » à la salle des fêtes de Villers-Semeuse.

Cette année, le thème laisse place à l'imagination : « 10 ans après ».

L'ensemble des membres de l'association vous invite à assister au Gala des 8 et 9 Juin 2019 à la salle des fêtes de Villers-Semeuse.

Des essais sont possibles en juin après le Gala, n'hésitez pas à vous renseigner.

Contactez l'association :

06.87.67.39.80 ou
evasion.danse@net-c.com

FORUM DU SEL'ARDEN

Le samedi 13 avril 2019, au Cosec, le 4ème forum « Consommer autrement » sur le thème «Tendre vers le zéro déchet», fut une grande réussite pour le Sel'arden et la commune qui est partenaire. Ce forum a rassemblé plus de 25 structures, engagées dans l'économie sociale et solidaire, avec pour message la préservation de la planète et le mieux vivre. Plus de 350 personnes étaient présentes pour partager ce moment unique basé sur l'échange, la convivialité et la communication. Ateliers de réalisation de produits ménagers, Repair Café, bourse aux plantes, bourse locale d'échange, ateliers de sensibilisation, d'information, de réparation... Une offre complète répondant aux attentes des visiteurs et favorisant des échanges positifs. Ce forum, véritable lieu d'émergence de projets, de coopération et de dynamiques locales, a vocation à rassembler toutes les initiatives citoyennes et donne déjà rendez-vous en 2020.



L'agenda. à ne pas manquer !

MAI

SAMEDI 18 MAI 2019 À 9H00 : Nettoyage de Printemps à la Médiathèque.

MERCREDI 22 MAI 2019 À 18H00 : Les ateliers de formation numérique, thème du mois : « créer et gérer son compte LinkedIn », sur inscription à la Médiathèque.

JEUDI 23 MAI 2019 : Voyage des seniors.

SAMEDI 25 MAI 2019 DE 10H00 À 12H00 : Permanence révision du PLU à l'Agence Postale Communale (mairie annexe).

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MAI 2019 : Trophée Régional des Jeunes Cyclistes Grand Est 2019.

DIMANCHE 26 MAI 2019 : Elections européennes.

JEUDI 30 MAI 2019 À 10H00 : Les Foulées Villersoises #4.

JUIN

SAMEDI 1^{ER} JUIN 2019 À 20H30 : Concert de l'Orchestre d'Harmonie de Charleville-Mézières, salle des fêtes.

JEUDI 6 JUIN 2019 DE 13H15 À 16H30 : Présence du Job bus de la Mission Locale de Charleville-Mézières sur la place de la mairie.

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUIN 2019 : Gala annuel de danse d'Évasion, salle des fêtes.

MERCREDI 12 ET 19 JUIN 2019 À 18H00 : Les ateliers de formation numérique, thème du mois : « créer et gérer sa page professionnelle Facebook », sur inscription à la Médiathèque.

MARDI 18 JUIN 2019 À 19H00 : Réunion du CCQ n°1 – Semeuse, Foyer des anciens.

JEUDI 20 JUIN 2019 À 19H00 : Réunion du CCQ n°2 – Lotissement du Gros Caillou, Foyer des anciens.

SAMEDI 22 JUIN 2019 : La Cavalcade Villeroise fête la musique, place de la mairie.

MARDI 25 JUIN 2019 À 19H00 : Réunion du CCQ n°3 – Mairie-Eglise, Foyer des anciens.

JEUDI 27 JUIN 2019 À 19H00 : Réunion du CCQ n°4 – Charme Cités Charmille, Foyer des anciens.

DIMANCHE 30 JUIN 2019 : La Villeroise Gourmande.

JUILLET

JEUDI 4 JUILLET 2019 : Présence du Job bus de la Mission Locale de Charleville-Mézières sur la place de la mairie.

DU SAMEDI 6 AU MARDI 9 JUILLET 2019 : Fête foraine, Complexe Sportif Roger Marche.

SAMEDI 13 JUILLET 2019 : Fête nationale, Complexe Sportif Roger Marche.

DIMANCHE 14 JUILLET 2019 : Commémoration de la Fête nationale.

AOÛT

VENDREDI 30 AOÛT 2019 : Remise des prix des bacheliers.